

4 septembre 2023

(23-5917)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## SITUATION ACTUELLE APRÈS L'ACCIDENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE

### COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE JAPON

#### *Addendum*

La communication ci-après, reçue le 4 septembre 2023, est distribuée à la demande de la délégation du Japon.

---

1. Dans la présente communication, le Japon donne des renseignements actualisés sur sa communication publiée sous la cote [G/SPS/GEN/1233/Rev.6](#) et distribuée le 22 juin 2023. Le Japon tient également à exprimer ses regrets au sujet de la mesure d'urgence notifiée à l'OMC ([G/SPS/N/CHN/1283](#)) qui a été prise par la Chine et suspend l'importation de tous les produits aquatiques en provenance du Japon, malgré la situation décrite ci-après et l'explication qui suit, systématiquement proposée par le Japon en ce qui concerne l'innocuité de l'eau traitée au moyen du système ALPS rejetée en mer, y compris au Comité SPS. La mesure notifiée par la Chine est totalement inacceptable pour le Japon. Le Japon a exhorté et continue d'exhorter la Chine à abroger immédiatement sa mesure.

2. Le 24 août, Tokyo Electric Power Company Holdings (TEPCO) a commencé à déverser de l'eau traitée au moyen du système ALPS dans la mer, à la suite de la décision prise par le gouvernement du Japon au Conseil ministériel le 22 août. Le gouvernement du Japon est pleinement déterminé à prendre toutes les mesures possibles pour assurer l'innocuité de l'eau traitée au moyen du système ALPS, y compris en mettant en œuvre un suivi solide et en mettant à la disposition du public les résultats de cette surveillance en temps utile et de manière transparente.

3. Depuis que ces rejets ont commencé, le Japon a effectué trois types de surveillance: i) la surveillance de l'eau traitée dans les réservoirs; ii) la surveillance en temps réel; et iii) la surveillance à plusieurs niveaux des zones maritimes, avec la participation continue de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Japon s'est engagé à prendre les mesures appropriées, y compris la suspension des rejets, s'il se produit un événement comme la détection, par la surveillance des niveaux de concentration, de matières radioactives au-dessus du niveau établi pour la suspension des rejets.

4. Dans le cadre des efforts constants déployés par le Japon pour assurer la transparence, tous les résultats de la surveillance sont mis à disposition sur les sites Web du gouvernement japonais et de TEPCO, comme il est indiqué aux points i) à iii) ci-après. Ces résultats montrent clairement que le niveau de concentration en tritium à divers points de surveillance dans la zone maritime est nettement inférieur à la norme de rejets. Ils démontrent aussi que le déversement est effectué comme prévu et qu'aucune situation inhabituelle ne s'est présentée à ce jour. Il convient de noter à cet égard que l'AIEA a conclu en juillet 2023, après deux années d'examen rigoureux de l'innocuité, que "le déversement de l'eau traitée au moyen du système ALPS, tel qu'il est actuellement prévu par TEPCO, aura une incidence radiologique négligeable sur les personnes et l'environnement" et que "les concentrations radioactives dans les eaux internationales ne seront pas affectées par le déversement de l'eau traitée au moyen du système ALPS dans la mer et les effets transfrontières sont donc négligeables".

i) Surveillance de l'eau traitée dans les réservoirs  
La page Web de TEPCO indiquée ci-après doit être mise à jour avant chaque rejet. Cette page montre le résultat de la surveillance de l'eau actuellement rejetée.  
<https://www.tepco.co.jp/en/decommission/progress/watertreatment/measurementfacility/index-e.html>

ii) Surveillance en temps réel  
Les pages Web ci-après de TEPCO indiquent les données en temps réel concernant la concentration en tritium après dilution, le débit d'eau et le niveau de rayonnement gamma, juste avant le rejet en mer. Ces pages sont mises à jour toutes les heures.  
<https://www.tepco.co.jp/en/decommission/progress/watertreatment/dischargefacility/index-e.html>  
<http://www.tepco.co.jp/en/hd/decommission/data/alpsrtmonitoring/index-e.html>

L'AIEA met également ces données à la disposition du public sur la page Web ci-après.  
<https://www.iaea.org/topics/response/fukushima-daiichi-nuclear-accident/fukushima-daiichi-alps-treated-water-discharge/tepco-data>

iii) Surveillance de la zone maritime  
Le Global Radiation-monitoring data Browsing System (ORBS) compile les résultats des activités de suivi menées par différentes entités du Japon.  
ORBS: [https://www.monitororbs.jp/index\\_en.html](https://www.monitororbs.jp/index_en.html)

En outre, TEPCO et le Ministère de l'environnement et des pêches publient leurs derniers résultats de suivi, y compris la concentration en tritium et d'autres radionucléides dans les eaux maritimes et les produits de la pêche, sur les pages Web suivantes, respectivement. Ces données sont actualisées tous les jours ou toutes les semaines.

TEPCO: <https://www.tepco.co.jp/en/decommission/progress/watertreatment/monitoring/index-e.html>

Ministère de l'environnement:  
<https://shorisui-monitoring.env.go.jp/en/>

Office des pêches:  
<https://www.jfa.maff.go.jp/e/inspection/index.html#rapid>

5. L'eau traitée au moyen du système ALPS est suffisamment purifiée jusqu'à ce que la concentration en matières radioactives autres que le tritium soit inférieure à la norme réglementaire et qu'il y ait dilution avec de l'eau de mer avant le déversement. Au moyen du traitement ALPS, qui a des capacités de purification suffisantes et stables, le niveau de concentration en matières radioactives est inférieur à la norme réglementaire. En ce qui concerne le tritium, de nombreuses installations nucléaires en activité dans le monde, y compris des réacteurs nucléaires en Chine, rejettent plus de tritium sur une base annuelle que le tritium contenu dans l'eau traitée au moyen du système ALPS de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi (FDNPS). Par exemple, la quantité de tritium qui sera rejetée chaque année par la FDNPS est d'environ 1/10 (un dixième) de la quantité de tritium rejetée par la centrale nucléaire de Qinshan en Chine.

6. Au titre de l'Accord SPS, il est exigé que toutes les mesures SPS soient appliquées sur la base de principes scientifiques. Toutefois, la Chine a adopté la mesure établissant la suspension de l'importation de tous les produits aquatiques en provenance du Japon nonobstant les renseignements scientifiques susmentionnés fournis par le Japon. Ainsi, la mise en œuvre de la mesure par la Chine ne peut pas être considérée comme étant fondée sur des principes scientifiques. Cela est devenu manifeste, en particulier après la publication par le Japon des résultats de la surveillance après que l'eau traitée au moyen du système ALPS a commencé à être déversée, comme il est indiqué ci-dessus.

7. Le Japon reste disposé à fournir toute autre explication nécessaire ou à mener des discussions fondées sur des données scientifiques pour dissiper les préoccupations ou les malentendus concernant l'innocuité des rejets d'eau traitée au moyen du système ALPS, et garantir qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures d'urgence comme celle qui a été prise par la Chine. En outre,

aux fins d'une résolution fondée sur des règles, le Japon a présenté une demande de discussion sur les mesures d'urgence fondées sur l'Accord de partenariat économique régional global, un accord international liant le Japon et la Chine qui s'applique à la présente affaire.

---